

COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 JANVIER 2021 à 20 HEURES

SALLE DES FETES

Présents : DUPUY Ghislaine --REY Nicolas- RAFFIN Jean Jacques -VUILLEMIN Christophe– GARIN Guillaume – LAFFAY Pierre Jean –GANGLOFF Sylvie – ANDRE Martine – DEBERT Véronique BONIFACE Stéphane

Absent excusé : DUTEL Gérard

Lecture du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2020. Compte rendu voté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

TRAVAUX A LA SALLE D'ANIMATION RURALE : Suite à l'avis de la commission de sécurité la société Apave a fait une étude pour définir les travaux à effectuer pour le reclassement de la salle. Les élus désirent que le responsable de la commission de sécurité valide les préconisations de l'Apave afin d'obtenir le classement de la salle en L3 (salle polyvalente à usage multiple).

Concernant le mode de chauffage, le SIEL doit rendre une étude le mercredi 27 janvier.

Le 1^{er} adjoint détaille les travaux prévus, le conseil attend l'avis de la commission avant d'avancer dans ce projet.

TRAVAUX A LA ZONE ARTISANALE : on a reçu le résultat du diagnostic DAAT (Diagnostic amiante avant travaux), il a été constaté des matériaux amiantés sur les bâtiments suivants :

- Hangar communal couverture en fibrociment
- Zone artisanale couverture en fibrociment et différents matériaux d'étanchéité et de verrière.

L'état de conservation des matériaux amiantés ne présente pas à ce jour de problématique vis-à-vis de l'exploitation des locaux. Toutefois les interventions sur ces matériaux devront impérativement être réalisées par des entreprises habilitées SS4.

Pour ces travaux un maître d'œuvre devra être choisi, et un plan de financement devra être monté avec demandes de subventions.

TRAVAUX DANS L'ECOLE : La pose des fenêtres et portes est terminée. Des travaux de doublage et d'isolation ont été réalisés sur les murs sud des 2 classes par l'entreprise MOURELON Yoann.

Les plaques du plafond abîmées par les dégâts des eaux ont été changées et remboursées par l'assurance.

Les volets roulants doivent être posés le mercredi 27 janvier. La subvention pour l'installation d'une alarme anti-intrusion et le mur de clôture a été refusée, une nouvelle demande sera faite en cours d'année.

Un purificateur d'air a été commandé pour la cantine, il sera subventionné à hauteur de 1 800 euros par la Région.

VOIRIE : Chemin de chez Liange sept saignées ont été créées. Il reste à combler quelques ornières et nids de poules.

Déneigement : Sur le secteur de Montmain et Léchaud, Noël Combe a fait deux passages.

L'agent d'entretien a passé de la pouzzolane et du sel sur certains secteurs. Une commande de sel et pouzzolane est à prévoir.

La prévision d'achat d'un épandeur de sel est envisagée, l'adjoint voirie se renseigne pour réparer un épandeur que la commune possède déjà.

La liste des voies communales est à remettre à jour.

LOGICIEL ILLIWAP : le compte Illiwap de Sainte Colombe a été créé, il est en phase de test. L'abonnement est de 135 euros par an pour la commune.

LOCATION DES SALLES : De nouveaux tarifs sont proposés au conseil municipal pour les locations de la salle de la cure et la salle des fêtes Un contrat sera signé entre la mairie et le preneur lors de chaque location. Le conseil adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.

NOUVELLES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Suite aux dernières élections municipales une nouvelle convention de compétences doit être validée par les conseils municipaux en place. Le conseil adopte à l'unanimité

CONVENTION POUR LA MISSION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : Les instructions permis de construire et certificats d'urbanisme sont confiés à la communauté de communes de Forez Est – service instruction – une convention doit être signée

entre la commune et la communauté définissant les tâches de chacune des deux parties. Le conseil adopte à l'unanimité

SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 AUX ASSOCIATIONS : Le conseil décide de maintenir les subventions comme les années précédentes afin de leur apporter une aide à la prise en charge de leurs frais fixes (assurances...). Seule la subvention de l'USEP n'est pas reconduite, car il n'y aura pas d'acquisition de licence cette année compte tenu de la situation sanitaire qui empêche la tenue des activités sportives scolaires.

LOCATION PLACE DE PARKING : une place de parking dans la cour de la cure est louée au tarif de 100 euros l'année à Madame DENIS Nicole à compter du 1^{er} janvier 2021.

AIDE COVID AU COMMERCE DE PROXIMITE : le bar auberge a déposé un dossier de subvention auprès de la communauté de communes pour un montant de 1 000 euros avec une participation de 200 euros de la commune. Après vote, le conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES :

Affaire Vial : le dossier est en cours auprès des avocats

Affaire locataire du logement communal : l'affaire est passée au tribunal administratif cet après-midi, la commune a obtenu gain de cause. L'expulsion est accordée avec 1 500 euros de dédommagement pour frais d'avocats.

La commune va faire valoir ses droits.

MAISON COMMUNALE : La maison communale située place de la mairie est mise en vente auprès de l'agence Chalton Dubanchet au tarif de 83 000 euros par un contrat avec la commune.

Raccordement à la Fibre : Toujours un problème au niveau de l'impasse des Lilas.

Cantine : La pose du carrelage à la cantine devrait avoir lieu en février si le carrelage est arrivé.

Concernant le fonctionnement de la cantine une réunion va avoir lieu entre toutes les parties prenantes pour clarifier le rôle de chacun et travailler sur la réactualisation du règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h

Prochaine réunion le jeudi 25 février 2021 à 20 heures.